



COUPE DES CLUBS DE LA RÉUNION 2016

1 - Licences :

Les joueurs doivent être licenciés pour la saison en cours 2015-2016 et ne peuvent jouer que pour le compte du club dans lequel ils sont licenciés, sauf si l'arbitre en décide autrement. La licence A ou B est obligatoire.

2 - Forfait :

Toute équipe ou tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 10 minutes suivant l'heure prévue de la rencontre ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup est considéré comme forfait.

La possibilité est donnée à une équipe de continuer la compétition avec un joueur forfait. Si une équipe déclare forfait pour au moins la moitié des matchs de la Coupe, ses résultats ne sont pas comptabilisés dans le classement.

3 - Rôle du capitaine :

Chaque équipe doit avoir un capitaine qui peut être joueur ou non joueur.

Durant les parties le capitaine peut conseiller ses joueurs sur l'opportunité d'offrir, d'accepter ou de refuser une proposition de nullité, sur l'opportunité d'abandonner, sur la situation du match, à condition qu'il ne fasse aucun commentaire sur la position sur l'échiquier.

En cours de jeu, tout joueur désirant déposer une réclamation doit le faire par le biais de son capitaine d'équipe.

4 - Equipes :

Pour être inscrite, une équipe devra avoir réglé ses droits d'inscription qui sont de 40€ pour 4 adultes, ou 20€ par équipe de 4 jeunes, gratuit pour les joueurs du club hôte.

Un joueur engagé dans une équipe ne peut pas jouer dans une autre équipe pendant la compétition.

Chaque équipe est composée de 4 joueurs licenciés A ou B dans le club qu'il représente.

Les capitaines d'équipe doivent remettre au responsable de la compétition, la liste des joueurs composant leur équipe, dans l'ordre des échiquiers, au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

La composition ne pourra pas être modifiée une fois le tournoi lancé.

Les appariements seront affichés au moins 5 min avant la ronde afin de laisser un temps de réflexion/concertation.

Cette liste ne peut pas être modifiée. Elle ne doit pas comporter de « trou ». S'il n'y a pas de nom inscrit sur la feuille de match à un certain échiquier, il ne doit pas y en avoir non plus aux échiquiers suivants.

L'Elo à prendre en compte est le dernier Elo rapide ou à défaut le Fide/national publié par la FFE ou la FIDE.

Si deux joueurs ont une différence de classement Elo de plus de 103 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé.

5 Décompte des points de partie :

Une partie gagnée est comptabilisée 1 point.

Une partie perdue est comptabilisée 0 point.

Une partie forfait est comptabilisée 0 point.

Une partie nulle est comptabilisée ½ point.

Le score d'une équipe en points de parties est égal à la somme des marques individuelles de ses échiquiers.

Le différentiel d'une équipe pour un match est défini par la différence entre les points de parties marqués et ceux concédés.

6 Attribution du gain:

Le classement final est effectué suivant le total des points de parties sur l'ensemble des matchs.

En cas d'égalité de points de parties entre plusieurs équipes, le gain du tournoi est attribué à l'équipe ayant le plus grand nombre de victoires de parties.

En cas de nouvelle égalité, le gain du tournoi est attribué à l'équipe dont la somme des Elo est la plus faible.

Le club vainqueur remporte la Coupe de la Réunion.

Le trophée « Coupe de la Réunion » sera définitivement acquis au club le remportant 3 fois.

7 Règles :

Les règles de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date des matchs sont applicables à toutes les parties.

8 Attribution des couleurs :

L'équipe première nommée dans le calendrier établi par le responsable de la compétition a les blancs sur les échiquiers impairs et les noirs sur les échiquiers pairs.

9 Durée des parties – Cadence – Nombre de rondes :

Cadence de 20 minutes par avec un maximum de 7 rondes.

Système double ronde jusqu'à 4 équipes engagées.

Système toutes rondes de 5 à 8 équipes puis système suisse au delà de 8 équipes engagées.

10 Litiges :

Lorsqu'un litige survient en cours de partie, celle-ci doit être poursuivie, en appliquant les règles du jeu d'échecs.

En cas de litige, le capitaine de l'équipe plaignante doit rédiger sa réclamation par écrit.

Le responsable de la compétition et le capitaine de l'équipe adverse rédigent chacun un rapport donnant leur version des faits.

La réclamation sera étudiée avant la ronde suivante par :

- Le responsable de la compétition
- Un joueur de chaque club représenté

11 Respect du règlement :

Chaque équipe inscrite s'engage à respecter le présent règlement.

12 Règles particulières :

Interdiction de fumer dans la salle de compétition.

Les téléphones devront être éteints.

13 Lieu :

La compétition se déroulera le dimanche 12 juin 2016, salle des fêtes de Bellepierre à Saint-Denis. La 1^{ère} ronde débutera à 9h00.

14 Inscriptions :

Les inscriptions sont à effectuer le plus rapidement possible par mail à l'adresse suivante: info@echiquierdunord.re par le président de club ou bien par le capitaine de l'équipe qui souhaite s'inscrire, en mentionnant les noms et prénoms des joueurs de chaque équipe.

Jean Olivier
Arbitres de la compétition

Thierry Prétet
Organisateur